



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL

Comité syndical du

20 Mai 2026

17 H 30

À la mairie de Montclus - salle du conseil municipal

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30 500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abosze.fr - www.abosze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 01/04/2026

ADMINISTRATION GENERALE

INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL

1. Installation des nouveaux délégués,
2. Élection du Président
3. Détermination du nombre de vice-présidents
4. Élection des Vice-présidents
5. Élection des membres du Bureau
6. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
7. Indemnités au Président et vice-Présidents,
8. Délégations du Comité Syndical au Président,

DÉSIGNATIONS EXTÉRIEURES

9. Désignation à la Commission Locale de l'Eau (CLE)
10. Désignations auprès de l'ANEB
11. Désignations auprès de l'association AIGA Méditerranée-Ouest
12. Désignation du délégué CNAS
13. Désignations auprès du Groupe Agence France Locale

PERSONNEL

14. Plan de formation 2026
15. Création d'un emploi permanent de chargé(e) de mission « animation ressource » et demande de subvention,
16. Création d'un emploi permanent d'équipier du service « équipe verte »

FINANCES

17. Régularisation d'un écart sur l'encours de la dette – Emprunt ARC21486

ACTIONS

18. Rapport annuel d'activités 2025
19. Demande de subvention – Etude d'élaboration du PTGE

INFORMATIONS

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN-D'AINVELLE, B. TRICHOT, J. CARMINATI, B. ROCA, S. BAYART, O. JOUVE, P. BORDES, R. CASTOR, T. LAURENT, F. BOUIS, P. DUMAS, S. BOURDANOVE, S. FAIVRE, T. BRUYERE-ISNARD, X. ROBERT, V. BROUTTET, M. HEIM, F. CHABAUD, Y. TESTUT

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

C. BONNEFOY, D. KUCHARCZAK, E. MURILLO, D. BARBERIO, J. OLIVA

Pouvoirs :

Monsieur E. MURILLO a donné pouvoir à Monsieur T. LAURENT,
Monsieur D. BARBERIO a donné pouvoir à Monsieur V. BROUTTET

Assistaient au Comité Syndical :

- Madame CLAVEL Maud, Directrice ABCèze,
- Monsieur LAURENT Anthony, Directeur adjoint ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable Administrative et Financière ABCèze.

Monsieur BROUTTET est désigné secrétaire de séance.

Quorum à l'ouverture :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	19	21

Quorum au point N°14 de l'ordre du jour :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	18	20

Madame BORDES Pascale étant partie en cours de séance.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT propose de valider le compte-rendu de la séance du 01/04/2026, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

Installation du comité syndical

Point 1 - Installation des nouveaux délégués

Monsieur Roch VARIN D'AINVELLE, doyen d'âge, ouvre la séance conformément au Code général des collectivités territoriales, applicable aux syndicats mixtes.

Il rappelle qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux et des représentants intercommunaux, les EPCI membres du Syndicat Mixte ABCèze ont procédé à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants.

Les délibérations de désignation ont été régulièrement reçues par le syndicat.

Le doyen d'âge donne lecture de la liste des délégués appelés à siéger au comité syndical :

CA Alès Agglomération :

Monsieur Roch VARIN D'AINVELLE, titulaire, Monsieur Guy CHERON, suppléant,
Monsieur Christophe BONNEFOY, titulaire, Monsieur Matthieu TESTARD, suppléant,
Monsieur Denis KUCHARCZAK, titulaire, Monsieur Pascal MILESI, suppléant,

CA Gard Rhodanien :

Monsieur Benoit TRICHOT, titulaire, Monsieur Guy AUBANEL, suppléant,
Monsieur Jérôme CARMINATI, titulaire, Monsieur Philippe AUGUSTIN, suppléant,
Monsieur Benjamin ROCA, titulaire, Monsieur Stéphane MARCELLIN, suppléant,
Monsieur Sébastien BAYART, titulaire, Monsieur Pascal PEYRIERE, suppléant,
Monsieur Olivier JOUVE, titulaire, Monsieur Bernard DUCROS, suppléant,
Madame Pascale BORDES, titulaire, Monsieur Luc ANGELOZ, suppléant,
Monsieur Cédric CLEMENTE, titulaire, Monsieur Raphaël CASTOR, suppléant,

CC de Cèze Cévennes :

Monsieur Thierry LAURENT, titulaire, Monsieur Olivier MARTIN, suppléant,
Monsieur Jean-Pierre DE FARIA, titulaire, Madame Florence BOUIS, suppléante,
Monsieur Patrick DUMAS, titulaire, Monsieur Christophe CHEMINADE, suppléant,
Monsieur Evan MURILLO, titulaire, Monsieur Thierry CARRERES, suppléant,

CC Pays d'Uzès :

Monsieur Serge BOURDANOVE, titulaire, Monsieur Fabien FABRIGOULE, suppléant,
Monsieur Dominique SERRE, titulaire, Madame Sandrine FAIVRE,

CC Pays des Vans :

Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD, titulaire, Monsieur Jean-François BORIE, suppléant,
Monsieur Xavier ROBERT, titulaire, Monsieur Thierry LAURANT, suppléant,

CC Cévennes au Mont Lozère :

Monsieur Daniel BARBERIO, titulaire, Madame Agnès VALLADIER, suppléant,
Monsieur Valentin BROUTTET, titulaire, Monsieur François QUINSAC, suppléant,

CC du Mont Lozère :

Monsieur Jean OLIVA, titulaire, Monsieur Jean DE LESCURE, suppléant,
Monsieur Michel HEIM, titulaire, Monsieur Jean-Marie BOIRAL, suppléant,

CC des Gorges de l'Ardèche :

Madame Sylvie CHEYREZY, titulaire, Monsieur Franck CHABAUD, suppléant,
Monsieur Yves TESTUT, titulaire, Madame Christine EYBALIN, suppléante,

Le comité syndical prend acte de la composition ainsi renouvelée.

Le doyen d'âge constate que :

- l'ensemble des délégués régulièrement désignés ont été convoqués dans les formes légales et statutaires,
- le quorum est atteint,
- le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical est ainsi formellement installé.

Madame CLAVEL Maud, Directrice explique comment est attribué à chaque EPCI le nombre de délégués titulaires et suppléants (article 8 des statuts). Elle précise que la répartition des voix au sein du comité syndical est strictement proportionnelle à la clé de répartition des dépenses solidaires.

Répartition des délégués et des voix pour les élections du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau

EPCI-FP	Nombre de délégués titulaires	Nombre de voix
CA Gard Rhodanien	7	86
CC de Cèze-Cévennes	4	47
CA Alès Agglomération	3	42
CC du Pays d'Uzès	2	15
CC Pays des Vans en Cévennes	2	11
CC Gorges de l'Ardèche	2	5
CC des Cévennes au Mont Lozère	2	4
CC Mont Lozère	2	4

Répartition des voix après l'élection du Bureau

(application de la règle statutaire : les voix restantes sont attribuées au délégué siégeant au Bureau)

EPCI-FP	Délégués	Voix
CA Gard Rhodanien	7	86
CC de Cèze-Cévennes	3	47
	1	49
CA Alès Agglomération	2	42
	1	44
CC du Pays d'Uzès	2	15
CC Pays des Vans en Cévennes	1	11
	1	12
CC Gorges de l'Ardèche	1	5
	1	6
CC des Cévennes au Mont Lozère	2	4
CC Mont Lozère	2	4

Après ces explications, le doyen d'âge indique qu'il convient désormais de procéder à l'élection du président du Syndicat Mixte ABCèze, conformément aux statuts et aux dispositions du CGCT.

Point 2 - Election du Président(e) d'AB Cèze

Sur proposition de Monsieur Roch VARIN D'AINVELLE, président de séance, Monsieur BROUTTET Valentin, le plus jeune membre du conseil syndical est désigné secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'élection du président figure à l'ordre du jour.

Le conseil syndical procède à l'élection du président conformément aux règles applicables aux syndicats mixtes.

Une seule candidature a été enregistrée, celle de Monsieur Benoit TRICHOT, vice-président de l'Agglomération du Gard Rhodanien, maire de Montclus et président sortant du Syndicat Mixte ABCèze.

Le comité syndical désigne pour assesseurs : Messieurs TESTUT Yves et Franck CHABAUD

Le conseil syndical procède à l'élection du président.

Résultat du vote

- Nombre de votants : 21 correspondants à 906 voix
- Total des voix exprimées : 906
- Voix obtenues par Monsieur Benoit TRICHOT : 906

Monsieur Benoit TRICHOT est en conséquence proclamé Président du Syndicat Mixte ABCèze.

Le président élu entre immédiatement en fonction et prend la présidence de la séance en poursuivant l'ordre du jour.

Monsieur TRICHOT remercie l'ensemble des délégués et commence son discours :

« Mesdames, Messieurs,

Il y a six ans, vous m'aviez fait l'honneur de m'élire au poste de président d'AB Cèze. J'ai eu beaucoup de bonheur à exercer cette fonction avec le concours d'une équipe de Vice-Présidents et de professionnels engagés, nourris par un sens aigu du service public. Et il en faut, de la motivation ; il en faut, de la disponibilité et des compétences pour remplir pleinement cette fonction riche mais exigeante.

Un Vice-Président ou une Vice-Présidente d'AB Cèze ne représente pas seulement sa commune, mais bien l'ensemble des 111 communes qui composent notre bassin versant. Aussi, je souhaite

remercier sincèrement José Rieu, Robert Balmelle, Michel Reydon et Claude Vigouroux pour tout le travail accompli, la qualité des débats, de leurs propositions et pour leur investissement sans faille, qui me permet aujourd'hui de vous présenter le bilan de ces six années écoulées.

Chers collègues, quand on est élu, le temps est un bien précieux. Aussi, je souhaite — comme à l'image des conseils syndicaux que j'aspire à présider — que ces éléments soient présentés de manière concise. Vous le savez, ce soir, nous devons procéder aux différentes élections. Cela prendra un certain temps ; je préfère donc aller à l'essentiel.

Si je devais résumer l'action que j'ai menée depuis 2020, je dirais qu'elle repose sur quatre piliers : la concertation, les études scientifiques, la réalisation de projets et l'information.

À mes yeux, la concertation est la colonne vertébrale d'AB Cèze. D'abord, je l'exerce de manière informelle avec toutes les intercommunalités, mais aussi avec toutes les personnes concernées par la question de l'eau. C'est l'occasion de partager leurs expériences de terrain et d'exprimer leurs ressentis, avec plus de liberté que dans le cadre institutionnel.

Et puis, il y a la concertation formelle, celle qui s'inscrit dans les dispositifs réglementaires dans lesquels AB Cèze joue un rôle déterminant. Par exemple, dans l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Nous organisons la concertation entre les acteurs pour répartir les efforts, prioriser les usages, changer les pratiques... Ces acteurs sont les services de l'État, l'Agence de l'Eau, les collectivités territoriales, les agriculteurs, les industriels, les associations environnementales, les pêcheurs...

Je pense aussi à notre rôle dans la Commission Locale de l'Eau, la CLE. Sa composition en fait aujourd'hui le lieu central de la concertation. La nôtre fonctionne bien. C'est le parlement de l'eau, et AB Cèze porte le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SAGE. C'est ce document qui fixera les objectifs et les priorités d'action. Il est opposable juridiquement en matière de prélèvements, de rejets et de protection des zones humides et des milieux aquatiques. L'existence de cet outil juridique renforce, de mon point de vue, la nécessité impérieuse de la concertation afin de réduire au maximum les risques de conflit.

Il y a un dernier domaine où la concertation est vitale au sens propre : le risque inondation. Notre devoir est de protéger les personnes et les biens des crues. AB Cèze accompagne les collectivités dans leurs obligations sur la gestion de crise (PCS et DICRIM). Là aussi, il s'agit de nous organiser pour harmoniser les interventions et les projets locaux. Sans cela, les conséquences peuvent être graves, de l'amont vers l'aval.

Le deuxième pilier de ma présidence a été de renforcer les connaissances scientifiques sur le bassin versant. C'est la condition préalable à toutes nos actions concrètes. Par exemple, nous avons commandé une étude approfondie sur les eaux souterraines pour évaluer l'importance de notre gisement d'eau. À partir de là, nous pouvons discuter avec les communes des moyens à mettre en œuvre pour le protéger. Autre exemple : nous avons fait expertiser l'état des digues, comme celle de Saint-Étienne-des-Sorts ou celles de la moyenne vallée. Bien sûr, ces études ont un coût, mais c'est une garantie indispensable avant d'entamer des travaux adaptés. Si je suis élu, je poursuivrai cette démarche vers davantage de connaissances scientifiques, tout en tenant compte des savoirs ancestraux.

Le troisième pilier de mon action depuis six ans, ce sont nos interventions sur le terrain. Cela a commencé avec la mise en œuvre du contrat de rivière (2019-2024) dont AB Cèze est la structure porteuse. Le budget était de plus de 59 millions d'euros pour 451 opérations prévues. Ces opérations concernent la qualité des eaux, le volume de la ressource, la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

J'y ajoute la restauration de la Tave en amont de Tresques et la renaturation du Nizon à Lirac, dont on voit aujourd'hui les effets. Et bien sûr, les importants travaux sur les digues de Pont-Saint-Esprit.

Il y a aussi l'entretien des berges et des bancs de graviers, ainsi que les interventions rapides après les crues, comme celle du 3 octobre 2021 sur le Luëch.

Aujourd'hui, nous faisons face à une autre crise : la sécheresse estivale. C'est pour cela qu'AB Cèze a lancé une opération de subvention à l'achat de cuves de récupération d'eau de pluie. C'est peu de chose, mais cela se veut un signal pour une prise de conscience du changement climatique.

Le quatrième pilier de mon action a été de mettre l'information au cœur de notre politique : faire savoir ce que l'on fait et faire savoir ce que l'on doit faire. D'abord, nous communiquons sur les crues, aussi bien auprès des résidents que des touristes. Nous l'avons fait, nous le faisons et nous le ferons, sans jamais nous lasser, car ce qui s'est produit se reproduira. Il y a eu 122 crues historiques entre le XIII^e siècle et 2020 ! Le moyen de limiter les périls, c'est de connaître les dangers et d'être averti des comportements qui sauvent.

Je n'oublie pas tout ce qui concerne la prévention des inondations à travers l'opération ALABRI et les conseils aux riverains sur la vulnérabilité de leur logement.

Communiquer, informer, c'est aussi enseigner : expliquer à des scolaires et à des estivants ce qu'est notre rivière, ses richesses et ses fragilités. Notre équipe organise des animations telles que les Relais de l'eau, les Rendez-vous à la plage... L'équipe intervient dans les écoles et les lycées avec une maquette et des films. Et bien sûr, elle est présente sur les réseaux sociaux. Il y a aussi notre journal, distribué dans toutes les communes du bassin.

Il y a ce qui a été fait — j'en ai parlé — et bien sûr, il y a ce qu'il reste à faire.

Je vous remercie. »

A l'issue de discours, l'ensemble des délégués applaudissent.

Point 3 – Détermination du nombre de Vice-Présidents(es) d'AB Cèze

Le Président rappelle les dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui encadrent le nombre de Vice-Présidents, et propose de fixer ce nombre à quatre.

Discussions : À l'issue de cette proposition, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 4 - Election des Vice-Présidents(es) d'AB Cèze

Election du 1^{er} Vice-Président(e)

Le Président procède à l'élection du 1^{er} Vice-Président(e) conformément aux règles applicables aux syndicats mixtes et fait un appel à candidatures.

Deux candidatures ont été enregistrées, celles de :

- Monsieur Patrick DUMAS, Maire de Rochegude, délégué ABCèze.
- Madame BORDES Pascale, Maire de Bagnols-sur-Cèze, déléguée ABCèze.

Le président laisse la parole à chacun des candidats.

« Madame Pascale BORDES prend la parole et indique qu'elle souhaite se porter candidate à la 1^{ère} vice-présidence du syndicat. En qualité de maire de Bagnols-sur-Cèze, commune située en

bord de Cèze et en aval, elle rappelle que son territoire est directement et régulièrement touché par les inondations liées aux épisodes de fortes pluies.

Originnaire de Bagnols, elle explique que ces inondations ont marqué son enfance et ont longtemps été source d'angoisse, notamment au niveau du pont submersible, près de la passerelle de Carnignan. Depuis toujours, ce sujet est pour elle profondément sensible. Elle estime qu'aujourd'hui, dans notre société, il est indispensable d'agir pour mieux maîtriser les cours de l'eau.

Au fil de ses voyages, elle a eu l'occasion de s'intéresser à la gestion de l'eau et des cours d'eau dans de nombreux pays. Elle rappelle également avoir exercé un mandat de députée pendant quatre ans, ce qui lui a permis de travailler au sein de la commission des lois, mais aussi dans des commissions annexes, notamment la commission de l'eau. Ce travail l'a conduite à participer à la préparation de la conférence sur l'eau organisée à l'ONU, aux côtés d'autres parlementaires.

Elle souligne que cette expérience lui a apporté une vision différente de la question de l'eau. Ici, sur notre territoire, nous abordons l'eau sous l'angle des richesses qu'elle génère, mais aussi des problématiques d'inondations et de pollution. Elle rappelle qu'ailleurs dans le monde, l'approche est tout autre : pour certains pays, l'eau n'est pas seulement une question de vie, mais de survie, en raison de la sécheresse et du manque d'eau. Sur notre territoire, nous connaissons ces difficultés, mais dans des proportions bien moindres. Dans certains pays, la rareté de l'eau entraîne des conflits, voire des guerres.

Elle précise qu'en Europe, nous avons la chance de ne pas connaître de tels affrontements. Toutefois, rien n'est jamais acquis, et les ressources ne sont pas pérennes par nature. C'est pourquoi il est essentiel de savoir maîtriser les cours d'eau sous tous leurs aspects : la préservation de la faune et de la flore, la gestion de la sécheresse, et même la prévention de conflits potentiels, même si, chez nous, il s'agit le plus souvent de conflits de voisinage, heureusement sans conséquences mortelles.

Elle réaffirme son intérêt profond pour la question de l'eau et indique que c'est précisément pour cette raison qu'elle présente aujourd'hui sa candidature à la fonction de 1^{ère} Vice-Présidente du syndicat. Selon elle, nous devons être plus que jamais extrêmement vigilants sur cette thématique, qui est absolument vitale pour notre territoire. »

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Patrick DUMAS, maire de Rochegude, commune située au cœur du bassin versant. « Celui-ci rappelle qu'il est élu sortant de la précédente mandature, ayant exercé pendant six ans la fonction de délégué au sein du syndicat, avec une participation assidue aux réunions. Il souligne que l'étendue du bassin versant rend parfois difficile l'atteinte du quorum, et précise que la position centrale de Rochegude au sein du bassin facilite sa présence régulière aux séances.

Abordant la question des inondations, à laquelle il est particulièrement sensible, Monsieur DUMAS revient sur la crue historique de 2002, qui a frappé Rochegude de plein fouet. Il précise que la montée des eaux avait atteint 11 mètres, submergeant les trois quarts du bourg centre. Il rappelle que les gorges de Tharaux, situées immédiatement en aval, ont joué un rôle d'entonnoir, provoquant une montée brutale et inattendue des eaux. Les habitants avaient alors craint le pire : l'eau est montée jusqu'au deuxième étage de plusieurs habitations. A la suite de ces inondations, cinq maisons avaient dû être entièrement détruites.

Monsieur DUMAS indique que, s'il est élu, l'un des axes majeurs de son engagement portera sur le partage de la ressource en eau, qui doit être répartie entre les usages touristiques, agricoles, industriels, ainsi que pour l'alimentation en eau potable. Il rappelle que ce partage, comme évoqué précédemment, constitue un enjeu essentiel pour l'ensemble du bassin.

Il observe que les précipitations ont été abondantes durant l'hiver, ce qui devrait limiter les difficultés pour la période estivale. Toutefois, il souligne que lors des épisodes de très forte sécheresse, la gestion de la ressource devient particulièrement complexe : les assecs sont importants, et le partage de l'eau devient critique pour l'ensemble des usagers.

Monsieur DUMAS attire également l'attention sur un point majeur concernant le territoire de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes, où il siège en sa qualité d'élus : trois digues y sont actuellement en cours de restauration, à Meyrannes, Molières-sur-Cèze et Bessèges. Il précise que les investissements prévus par AB Cèze pour ces ouvrages représentent environ 3 millions d'euros. Il ajoute que le financement de l'État reste à confirmer, mais que les enjeux liés à ces travaux sont particulièrement importants pour le mandat à venir. »

Après la présentation de ces derniers, M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée de procéder à l'élection du 1^{er} vice-président(e).

Le comité syndical désigne pour assesseurs : Messieurs TESTUT Yves et Franck CHABAUD

1^{er} tour de scrutin :

Résultats du vote

- Nombre de votants : 21 correspondant à 906 voix
- Total des voix exprimées : 906
- Voix obtenues par Monsieur DUMAS Patrick : 719
- Voix obtenues par Madame BORDES Pascale : 172
- Bulletins nuls : 1 correspondant à 15 voix

Monsieur DUMAS Patrick est en conséquence proclamé 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte ABCèze avec 719 voix.

Monsieur DUMAS Patrick entre immédiatement en fonction et remercie l'assemblée.

A l'issue, le Président procède à l'élection du 2^{ème} Vice-Président(e) conformément aux règles applicables aux syndicats mixtes et fait un appel à candidatures.

Election du 2^{ème} Vice-Président(e)

Le Président procède à l'élection du 2^{ème} Vice-Président(e) conformément aux règles applicables aux syndicats mixtes et fait un appel à candidatures.

Une seule candidature a été enregistrée, celle de Monsieur Olivier JOUVE, Maire de St-Geniès-de-Comolas, délégué ABCèze.

M. TRICHOT Benoit, président propose à l'assemblée de procéder à l'élection du 2^{ème} vice-président(e).

Le comité syndical désigne pour assesseurs : Messieurs TESTUT Yves et Franck CHABAUD

Résultat du vote

- Nombre de votants : 21 correspondant à 906 voix
- Total des voix exprimées : 906
- Voix obtenues par Monsieur Olivier JOUVE : 906

Monsieur Olivier JOUVE est en conséquence proclamé 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ABCèze.

Monsieur JOUVE Olivier, 2^{ème} vice-président élu, entre immédiatement en fonction et remercie l'assemblée.

A l'issue, le Président procède à l'élection du 3^{ème} Vice-Président(e) conformément aux règles applicables aux syndicats mixtes et fait un appel à candidatures.

Election du 3^{ème} Vice-Président(e)

Le Président procède à l'élection du 3^{ème} Vice-Président(e) conformément aux règles applicables aux syndicats mixtes et fait un appel à candidatures.

Une candidature a été enregistrée, celle de Monsieur Valentin BROUTTET, adjoint au maire de la commune de Vialas, délégué ABCèze.

Le président laisse la parole au candidat.

« Monsieur BROUTTET se présente en qualité d'adjoint au maire de Vialas, commune située en tête de bassin versant. Il rappelle qu'il est également référent auprès du Parc national des Cévennes pour sa commune, ce qui l'amène à être fortement impliqué et particulièrement concerné par les problématiques environnementales.

Sur le plan professionnel, il indique être issu d'un cursus en géographie. Il est diplômé d'État en canoë-kayak et en canyoning, activités qui constituent son métier principal. Plus récemment, il exerce également les fonctions de garde-pêche pour la Fédération de Pêche de Lozère. Il souligne que ce parcours varié le place au cœur des problématiques liées à la gestion de la ressource en eau, ainsi qu'aux différents profils d'usages qu'elle peut représenter.

Il rappelle que la commune de Vialas se situe en tête de bassin versant et que les élus du secteur portent une attention particulière à la question de la ressource en eau. Deux rivières présentes sur la commune sont d'ailleurs classées « rivières sauvages », ce qui témoigne de la qualité de ces milieux et de la nécessité de les préserver.

Monsieur BROUTTET indique qu'il présente sa candidature à la 3^e vice-présidence afin de mettre au service du syndicat ses compétences et ses expériences diversifiées dans le domaine de l'eau. Il souhaite contribuer au suivi des travaux déjà engagés par AB Cèze et, le cas échéant, élargir la réflexion sur la gestion et la protection de la ressource en eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. »

Après la présentation de ce dernier, M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée de procéder à l'élection du 3^{ème} vice-président(e).

Le comité syndical désigne pour assesseurs : Messieurs TESTUT Yves et Franck CHABAUD

Résultat du vote

- Nombre de votants : 21 correspondant à 906 voix
- Total des voix exprimées : 906
- Voix obtenues par Monsieur Valentin BROUTTET : 906

Monsieur Valentin BROUTTET est en conséquence proclamé 3^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ABCèze.

Monsieur BROUTTET, 3^{ème} vice-président élu entre immédiatement en fonction et remercie l'assemblée.

A l'issue, le Président procède à l'élection du 4^{ème} Vice-Président(e) conformément aux règles applicables aux syndicats mixtes et fait un appel à candidatures.

Election du 4^{ème} Vice-Président(e)

Le Président procède à l'élection du 4^{ème} Vice-Président(e) conformément aux règles applicables aux syndicats mixtes et fait un appel à candidatures.

Une candidature a été enregistrée, celle de Monsieur Xavier ROBERT, 1^{er} adjoint au maire de la commune de Saint-André-De-Cruzières, délégué ABCèze.

Le président laisse la parole au candidat.

« Monsieur ROBERT Xavier se présente en qualité de 1^{er} adjoint au maire de Saint-André-de-Cruzières, commune adhérente à la Communauté de communes du Pays des Vans, située sur le bassin versant de l'Ardèche.

Il indique que son parcours professionnel s'est déroulé pendant 35 ans dans le secteur de la construction et du bâtiment. Fort de cette longue expérience, il souhaite aujourd'hui mettre ses compétences au service du syndicat. Il précise qu'il est engagé dans une reconversion professionnelle, avec la création d'un projet d'oviculture ainsi que la gestion d'un gîte, ce qui lui confère une grande disponibilité et une motivation forte pour s'investir pleinement dans les missions du syndicat.

Monsieur ROBERT rejoint les propos de Monsieur DUMAS et du Président en soulignant que le partage de la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour l'ensemble du bassin versant. Il insiste sur l'importance de garantir une gestion équilibrée et durable de l'eau, au bénéfice de tous les usages. »

Après la présentation de ce dernier, M. TRICHOT Benoit propose à l'assemblée de procéder à l'élection du 4^{ème} vice-président.

Le comité syndical désigne pour assesseurs : Messieurs TESTUT Yves et Franck CHABAUD.

Résultat du vote

- Nombre de votants : 21 correspondant à 906 voix
- Total des voix exprimées : 906
- Voix obtenues par Monsieur Xavier ROBERT : 906

Monsieur Xavier ROBERT est en conséquence proclamé 4^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ABCèze.

Le 4^{ème} vice-président élu entre immédiatement en fonction et remercie l'assemblée.

Point 5 - Election des membres du bureau

Le Président rappelle que selon l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte ABCèze :

- le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents, et, le cas échéant, d'un ou plusieurs autres membres,
- le nombre total de membres du bureau ne peut excéder neuf,
- et chaque EPCI membre du syndicat doit y être représenté.

Le président indique que, suite à l'élection du président et des 4 vice-présidents, il convient désormais de compléter la composition du bureau par l'élection de 4 autres membres pour que chaque EPCI soit représenté.

1. Rappel des membres déjà élus au bureau

Sont membres de droit du bureau :

- Monsieur TRICHOT Benoit, président,
- Monsieur DUMAS Patrick, 1^{er} vice-président, représentant la Communauté de communes de Cèze-Cévennes,

- Monsieur JOUVE Olivier, 2^{ème} vice-président, représentant l'Agglomération du Gard Rhodanien,
- Monsieur BROUTTET Valentin, 3^{ème} vice-président, représentant la Communauté de Communes Cévennes au Mont Lozère,
- Monsieur ROBERT Xavier, 4^{ème} vice-président, Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes.

2. Élection des autres membres du bureau

Le président procède à un appel à candidatures pour pourvoir les 4 sièges restants, afin d'atteindre la composition maximale de neuf membres.

Se portent candidats :

- Monsieur Roch VARIN D'AINVELLE, Maire de Servas, délégué ABCèze représentant de Alès Agglomération
- Monsieur Yves TESTUT, Adjoint au Maire d'Ornac-l'Aven délégué ABCèze représentant de la Communauté de Communes des gorges de l'Ardèche
- Monsieur Serge BOURDANOVE, Maire de Blauzac, délégué ABCèze représentant de la Communauté de Communes du Pays d'Uzès
- Monsieur Michel HEIM, Maire de Pontails-et-Brésis, délégué ABCèze représentant de la Communauté de Communes du Mont Lozère

Le comité syndical désigne pour assesseurs : Messieurs TESTUT Yves et Franck CHABAUD

Le conseil syndical procède à l'élection des 4 membres du bureau conformément aux règles applicables aux syndicats mixtes.

3. Résultat du vote

Après vote de l'ensemble des délégués, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 21 correspondant à 906 voix
- Total des voix exprimées : 906

Nombre de voix obtenues par chacun des candidats :

- Monsieur Roch VARIN D'AINVELLE : 906 voix
- Monsieur Yves TESTUT : 906 voix
- Monsieur Serge BOURDANOVE : 906 voix
- Monsieur Michel HEIM : 906 voix

Les candidats cités, ci-dessus, sont en conséquence proclamés membres du bureau du Syndicat Mixte ABCèze.

Les 4 membres du bureau élus entrent immédiatement en fonction.

4. Composition finale du bureau

Le bureau du syndicat mixte ABCèze est désormais composé comme suit :

Fonction	Nom et prénom	EPCI
Président	Monsieur TRICHOT Benoît	Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
1 ^{er} Vice-président	Monsieur DUMAS Patrick	Communauté de communes de Cèze Cévennes
2 ^{ème} Vice-président	Monsieur JOUVE Olivier	Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

3 ^{ème} Vice-président	Monsieur BROUTTET Valentin	Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
4 ^{ème} Vice-président	Monsieur ROBERT Xavier	Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes
Membre du bureau	Monsieur Roch VARIN D'AINVELLE	Communauté Alès Agglomération
Membre du bureau	Monsieur Yves TESTUT	Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche
Membre du bureau	Monsieur Serge BOURDANOVE	Communauté de Communes du Pays d'Uzès
Membre du bureau	Monsieur Michel HEIM	Communauté de Communes du Mont Lozère

Point 6 - Désignation de la commission d'appel d'offres (CAO)

Monsieur Benoît TRICHOT, rappelle que, conformément à l'article L. 1411-5 du Code de la commande publique, la Commission d'Appel d'Offres du syndicat mixte ABCèze est composée :

- du président du syndicat, président de la CAO,
- de cinq membres titulaires,
- et de cinq membres suppléants, élus par le comité syndical en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le président procède à l'appel à candidatures pour les postes de membres titulaires et suppléants de la CAO et une seule liste est déposée, composée de :

Candidatures pour les postes de membres titulaires

- Monsieur Olivier JOUVE, CA Gard Rhodanien,
- Monsieur Patrick DUMAS, CC de Cèze Cévennes,
- Monsieur Xavier ROBERT, CC Pays des Vans en Cévennes,
- Monsieur Valentin BROUTTET, CC Cévennes au Mont Lozère,
- Monsieur Roch VARIN D'AINVELLE, CA Alès Agglomération.

Candidatures pour les postes de membres suppléants

- Monsieur Sébastien BAYART, CA Gard Rhodanien,
- Monsieur Raphaël CASTOR, CA Gard Rhodanien,
- Monsieur Yves TESTUT, CC Gorges de l'Ardèche,
- Monsieur Michel HEIM, CC du Mont Lozère,
- Monsieur Serge BOURDANOVE, CC Pays d'Uzès.

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 21 correspondant à 912 voix
- Total des voix exprimées : 912
- Nombre de voix obtenues par la liste unique : 912

La liste unique ayant obtenu un nombre de voix suffisant pour l'attribution de l'ensemble des sièges prévus, les cinq candidats titulaires et les cinq candidats suppléants sont proclamés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres du syndicat mixte ABCèze.

Composition de la CAO

Président de la CAO

– Monsieur Benoit TRICHOT, président du Syndicat mixte ABCèze

Membres titulaires

- Monsieur Olivier JOUVE, CA Gard Rhodanien,
- Monsieur Patrick DUMAS, CC de Cèze Cévennes,
- Monsieur Xavier ROBERT, CC Pays des Vans en Cévennes,
- Monsieur Valentin BROUTTET, CC Cévennes au Mont Lozère,
- Monsieur Roch VARIN D'AINVELLE, CA Alès Agglomération.

Membres suppléants

- Monsieur Sébastien BAYART, CA Gard Rhodanien,
- Monsieur Raphaël CASTOR, CA Gard Rhodanien,
- Monsieur Yves TESTUT, CC Gorges de l'Ardèche,
- Monsieur Michel HEIM, CC du Mont Lozère,
- Monsieur Serge BOURDANOVE, CC Pays d'Uzès.

Les membres élus sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Point 7 – Indemnités au Président et aux Vice-président(s)

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte AB Cèze regroupe 117 477 habitants, ce qui le place dans la tranche démographique 100 000 à 199 999 habitants, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Il indique qu'à ce titre, les taux et indemnités brutes maximales, applicables à compter du 21 mai 2026, sont fixés comme suit :

- Indemnité du Président : 35,44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Indemnité des Vice-Présidents : 17,72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Président précise que ces taux constituent les plafonds réglementaires et que le comité syndical peut décider d'attribuer les indemnités au niveau maximal ou à un niveau inférieur, dans le respect des crédits inscrits au budget du Syndicat.

Discussions : À l'issue de cette proposition, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision :

Le comité syndical valide et approuve les taux d'indemnités du Président et des Vice-Présidents tels indiqués ci-dessus ;

Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Adopté à l'unanimité.

Point 8 - Délégations du comité syndical au Président

Le Président rappelle les dispositions des articles L.5211-10 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales, qui permettent au comité syndical de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-Présidents ayant reçu délégation ou au bureau. Il précise que le Président rend compte, à chaque réunion, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées. Il

indique également que, lorsque la délégation est consentie au Président à titre individuel, celui-ci peut, si le comité syndical l'y autorise, procéder à des subdélégations de signature au profit des Vice-Présidents.

Le Président rappelle que les élections municipales et intercommunales de 2026 ont conduit au renouvellement du comité syndical, installé le 20 mai 2026. Afin d'assurer la continuité administrative et la bonne gestion du Syndicat Mixte AB Cèze, il propose que certaines attributions lui soient déléguées.

Il présente les domaines concernés par ces délégations :

- Gestion financière, incluant la réalisation de lignes de trésorerie dans la limite de 500 000 € par année civile, ainsi que la souscription des emprunts nécessaires aux opérations autorisées par le comité syndical ;
- Gestion du patrimoine mobilier, comprenant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € et l'acquisition de biens mobiliers dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- Sollicitation de subventions auprès des partenaires financiers du Syndicat ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et accords-cadres, ainsi que la signature des avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- Actions en justice, incluant la compétence générale pour intenter ou défendre les actions au nom du Syndicat, ainsi que la fixation des rémunérations, frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts ;
- Assurances, avec la passation des contrats et l'acceptation des indemnités de sinistre ;
- Renouvellement des adhésions du Syndicat aux organismes et associations dont il est membre ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Possibilité de subdélégations de signature au profit des Vice-Présidents.

Le Président précise que ces délégations ne portent pas sur les matières exclues par l'article L.5211-10 du CGCT, qui demeurent de la compétence exclusive du comité syndical. Il indique également qu'il rendra compte, à chaque réunion, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Le comité syndical est invité à se prononcer sur l'octroi de ces délégations au Président du Syndicat Mixte AB Cèze.

Discussions : À l'issue de cette proposition, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Désignations extérieures

Point 9 - Désignation à la Commission Locale de l'Eau (CLE) « Cèze et petits affluents du Rhône »

Le Président rappelle que la Commission Locale de l'Eau (CLE) constitue l'instance de concertation et de gouvernance de la gestion de l'eau sur le territoire de la Cèze et des petits affluents du Rhône, périmètre identique à celui du Syndicat Mixte AB Cèze. Cette instance réunit les représentants des collectivités, des usagers et de l'État.

Il précise que la CLE est chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), d'en assurer la mise en œuvre et de garantir la concertation entre l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire. En tant que structure porteuse du SAGE et acteur majeur de la gestion des milieux aquatiques, le Syndicat Mixte AB Cèze y est représenté. Cette participation permet d'assurer la cohérence entre les actions opérationnelles — GEMAPI, travaux, études, animation territoriale — et les orientations stratégiques définies dans le SAGE.

Conformément à la composition fixée par l'arrêté préfectoral instituant la CLE, le Président indique qu'il appartient au comité syndical de désigner, parmi les délégués titulaires, un représentant titulaire. Ce représentant participera aux réunions de la CLE, prendra part aux votes et contribuera aux travaux relatifs à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau sur le territoire du SAGE.

Le Président invite ensuite le comité syndical à procéder à la désignation du représentant titulaire du Syndicat Mixte ABCèze à la CLE. M. Benoît TRICHOT, Président du Syndicat Mixte AB Cèze, se porte candidat.

Il rappelle que cette désignation peut être effectuée à main levée, dès lors que le comité syndical en décide ainsi. Le comité syndical, à l'unanimité, décide de procéder à un vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 21, correspondant à 912 voix ;
- Total des voix exprimées : 912 ;
- Nombre de voix obtenues par M. Benoît TRICHOT : 912 voix.

M. Benoît TRICHOT ayant obtenu la majorité des voix des membres présents est désigné représentant du Syndicat Mixte ABCèze à la CLE. Le représentant ainsi désigné est immédiatement installé dans ses fonctions.

Point 10 - Désignation auprès de l'Association Nationale des Elus de Bassin (ANEB)

Monsieur Benoît TRICHOT, rappelle que le Syndicat Mixte AB Cèze est adhérent à l'Association Nationale des Établissements de Bassin (ANEB) et qu'il appartient au comité syndical de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour y siéger. Il procède à l'appel à candidatures.

Pour les postes de représentants titulaires, se portent candidats :

- Monsieur Benoît TRICHOT, Président du Syndicat Mixte AB Cèze ;
- Monsieur Patrick DUMAS, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte AB Cèze.

Pour les postes de représentants suppléants, se portent candidats :

- Monsieur Olivier JOUVE, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte AB Cèze ;
- Monsieur Serge BOURDANOVE, membre du bureau du Syndicat Mixte AB Cèze.

Le Président rappelle que ces désignations relèvent du comité syndical et qu'elles peuvent être effectuées à main levée, dès lors que le comité syndical en décide ainsi. Le comité syndical, à l'unanimité, décide de procéder à un vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 21, correspondant à 912 voix ;
- Total des voix exprimées : 912.

Voix obtenues par les candidats titulaires :

- Monsieur Benoît TRICHOT : 912 voix ;
- Monsieur Patrick DUMAS : 912 voix.

Voix obtenues par les candidats suppléants :

- Monsieur Olivier JOUVE : 912 voix ;
- Monsieur Serge BOURDANOVE : 912 voix.

Les candidats ayant obtenu la majorité des voix des membres présents sont désignés représentants du Syndicat Mixte AB Cèze à l'ANEB.

La composition des représentants est donc la suivante :

Représentants titulaires :

- **Monsieur Benoit TRICHOT, Président du Syndicat Mixte AB Cèze ;**
- **Monsieur Patrick DUMAS, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte AB Cèze.**

Représentants suppléants :

- **Monsieur Olivier JOUVE, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte AB Cèze ;**
- **Monsieur Serge BOURDANOVE, membre du bureau du Syndicat Mixte AB Cèze.**

Les représentants ainsi désignés sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Point 11 - Désignations auprès de l'association AÏGA

Monsieur Benoit TRICHOT, président, rappelle que le Syndicat Mixte AB Cèze est adhérent de l'association « Aïga Méditerranée Ouest », et qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux et des représentants intercommunaux ayant entraîné la recomposition du comité syndical, il appartient désormais à celui-ci de procéder à de nouvelles désignations.

Il rappelle que chaque structure membre est représentée par :

- un délégué élu titulaire et un suppléant,
- un délégué agent titulaire et un suppléant.

Le Président procède à l'appel à candidatures pour les quatre postes à pourvoir :

- Collège élus : un titulaire et un suppléant ;
- Collège agents : un titulaire et un suppléant.

Candidatures – Collège élus Se portent candidats :

- M. Benoit TRICHOT, Président du Syndicat Mixte AB Cèze, pour le poste de titulaire ;
- M. Patrick DUMAS, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte AB Cèze, pour le poste de suppléant.

Candidatures – Collège agents Se portent candidats :

- Mme Maud CLAVEL, Directrice du Syndicat Mixte AB Cèze, pour le poste de titulaire ;
- M. Anthony LAURENT, Directeur adjoint du Syndicat Mixte AB Cèze, pour le poste de suppléant.

Le Président rappelle que ces désignations peuvent être effectuées à main levée, si le comité syndical en décide ainsi. Le comité syndical, à l'unanimité, décide de procéder à un vote à main levée.

Après vote de l'ensemble des membres présents, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 21, correspondant à 912 voix ;
- Total des voix exprimées : 912.

Voix obtenues par les candidats – Collège élus :

- M. Benoit TRICHOT : 912 voix ;
- M. Patrick DUMAS : 912 voix.

Voix obtenues par les candidats – Collège agents :

- Mme Maud CLAVEL : 912 voix ;
- M. Anthony LAURENT : 912 voix.

Les représentants ainsi désignés sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Point 12 - Désignation du délégué CNAS

Monsieur Benoît TRICHOT, président, rappelle qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux et des représentants intercommunaux, ayant entraîné la recomposition du comité syndical, il appartient désormais au Syndicat Mixte AB Cèze de procéder à la désignation de son représentant au Comité national d'action sociale (CNAS).

Il procède à l'appel à candidatures. Monsieur Benoît TRICHOT, Président du Syndicat Mixte AB Cèze, se porte candidat.

Le Président rappelle que cette désignation peut être effectuée à main levée, dès lors que le comité syndical en décide ainsi. Le comité syndical, à l'unanimité, décide de procéder à un vote à main levée.

Après vote de l'ensemble des membres présents, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 21, correspondant à 912 voix ;
- Total des voix exprimées : 912 ;
- Nombre de voix obtenues par Monsieur Benoît TRICHOT : 912.

Le candidat ayant obtenu la majorité des voix des membres présents est désigné représentant du Syndicat Mixte AB Cèze au CNAS.

Représentant au CNAS : Monsieur Benoît TRICHOT, Président du Syndicat Mixte AB Cèze.

Le représentant ainsi désigné est immédiatement installé dans ses fonctions.

Point 13 – Désignations auprès du groupe Agence France Locale

Monsieur Benoît TRICHOT, président, rappelle les références légales applicables, notamment les articles L.1611-3-2 et D.1611-41 du Code général des collectivités territoriales, le livre II du Code de commerce, ainsi que le Décret n° 2025-820 ayant modifié les dispositions relatives à la représentation des collectivités au sein du Groupe Agence France Locale (AFL). Il rappelle également la délibération n°36/2025 du 21 mai 2025 par laquelle le Syndicat Mixte AB Cèze a adhéré au Groupe AFL.

Il expose que le Groupe Agence France Locale est un établissement financier créé par et pour les collectivités territoriales, afin de leur permettre d'accéder à des financements sécurisés, compétitifs et adaptés à leurs besoins. Il précise que le Groupe AFL se compose :

- de l'Agence France Locale – Société Territoriale (AFL ST), structure de gouvernance détenue exclusivement par les collectivités membres ;
- de l'Agence France Locale – Banque (AFL B), établissement de crédit chargé de lever des fonds sur les marchés et d'octroyer des prêts aux collectivités.

Le Syndicat Mixte AB Cèze est membre de l'AFL ST, ce qui lui permet de participer à la gouvernance de l'Agence, de contribuer aux orientations stratégiques du groupe, d'accéder aux financements proposés par l'AFL B et de bénéficier d'un outil bancaire dédié aux collectivités territoriales.

Conformément aux statuts de l'AFL ST, le Président indique qu'il appartient au comité syndical de désigner :

- un représentant titulaire,
- un représentant suppléant.

Ces représentants participent aux assemblées générales et, le cas échéant, aux instances de concertation ou de vote, et expriment la position du Syndicat Mixte AB Cèze au sein de l'Agence France Locale.

Le Président procède à l'appel à candidatures.

Candidature pour le poste de représentant titulaire

- Monsieur Benoit TRICHOT, Président du Syndicat Mixte AB Cèze.

Candidature pour le poste de représentant suppléant

- Monsieur Xavier ROBERT, 4^e Vice-Président du Syndicat Mixte AB Cèze.

Le Président rappelle que ces désignations relèvent du comité syndical et qu'elles peuvent être effectuées à main levée, dès lors que le comité syndical en décide ainsi. Le comité syndical, à l'unanimité, décide de procéder à un vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 21, correspondant à 912 voix ;
- Total des voix exprimées : 912 ;
- Voix obtenues par Monsieur Benoit TRICHOT : 912 voix ;
- Voix obtenues par Monsieur Xavier ROBERT : 912 voix.

Les candidats ayant obtenu la majorité des voix des membres présents sont désignés représentants du Syndicat Mixte AB Cèze au sein du Groupe Agence France Locale.

La composition des représentants est donc la suivante :

- **Représentant titulaire : Monsieur Benoit TRICHOT, Président du Syndicat Mixte AB Cèze.**
- **Représentant suppléant : Monsieur Xavier ROBERT, 4^e Vice-Président du Syndicat Mixte AB Cèze.**

Les représentants ainsi désignés sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Le comité syndical valide ces désignations et autorise les représentants ainsi nommés à accepter toute fonction pouvant leur être confiée au sein du Groupe AFL (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions. Il autorise également l'exécutif du Syndicat Mixte AB Cèze à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PERSONNEL

Point 14 : Plan de formation 2026

Le Président rappelle que le Plan de formation 2026 définit les priorités du Syndicat Mixte AB Cèze en matière de développement des compétences, d'accompagnement professionnel et d'adaptation des agents aux évolutions des métiers et des missions du Syndicat. Comme pour l'ensemble des collectivités territoriales, le Syndicat a l'obligation de mettre en œuvre un dispositif structuré de formation garantissant l'exercice du droit à la formation professionnelle prévu par le Code général de la fonction publique.

Le plan de formation poursuit trois objectifs essentiels :

- Anticiper le développement de la structure en accompagnant les évolutions organisationnelles, techniques et réglementaires ;

- Renforcer les compétences des agents en cohérence avec les besoins identifiés dans les services et les projets du Syndicat ;
- Améliorer l'efficacité et la qualité du service public en soutenant la professionnalisation continue des équipes.

Le Président indique que, conformément aux dispositions de l'article L.423-3 du Code général de la fonction publique, le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion du Gard a été consulté et a rendu son avis sur le projet de plan de formation.

Discussions : À l'issue de cette présentation, aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : Adopté à l'unanimité.

Point 15 : Création d'un emploi permanent de chargé(e) de mission « Animation ressource » et demande de subvention

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte AB Cèze dispose d'un poste de chargé de mission dédié à la ressource en eau, chargé notamment de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource, de la concertation avec les usagers, du suivi des prélèvements, de la réalisation d'études sur les ressources souterraines et de l'accompagnement des acteurs du territoire.

Il indique que le chargé de mission actuellement en poste ne dispose pas du temps nécessaire pour assurer l'accompagnement des communes et des usagers (agriculteurs, tourisme, industrie, habitants). Afin de répondre aux besoins croissants du territoire et de renforcer le suivi opérationnel, il apparaît nécessaire de créer un emploi supplémentaire consacré à la gestion de la ressource en eau.

Il est ainsi proposé de créer un emploi permanent de chargé(e) de mission "animation ressource", à temps complet, chargé des missions d'élaboration, d'animation et de mise en œuvre du PTGE, du suivi et de l'adaptation du territoire aux politiques et recherches liées à l'eau, ainsi que de l'animation du volet résilience des milieux et des sols.

Ces missions seront réalisées en complémentarité avec celles du chargé de mission en poste, qui continuera à se consacrer à l'accompagnement des usagers vers les économies d'eau, la sobriété et l'adaptation au changement climatique, ainsi qu'au suivi et à la connaissance de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des prélèvements.

Le Président précise que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, relevant :

- de la filière technique, cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;
- ou du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (technicien, technicien principal de 2^e classe ou de 1^{re} classe).

Compte tenu de la technicité du poste et des compétences attendues, et si le recrutement d'un fonctionnaire s'avère infructueux, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel de catégorie A, conformément à l'article L.332-8, 2^o du Code général de la fonction publique, pour une durée de trois ans.

La rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire du grade correspondant, en tenant compte des fonctions exercées, des qualifications requises, des compétences détenues et de l'expérience professionnelle de l'agent. Le tableau des effectifs devra être actualisé en conséquence.

Une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau RMC, avec un taux d'aide fixé à 70 %.

Au regard de ces éléments, il est proposé au comité syndical :

- de créer un emploi permanent de chargé(e) de mission "animation ressource" à temps complet, relevant de la catégorie A de la filière technique ou du cadre d'emplois des techniciens territoriaux;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire ;
- d'actualiser le tableau des effectifs ;
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et, le cas échéant, auprès des autres partenaires financiers (État – DDTM 30, Fonds vert, Région Occitanie, Conseil départemental de l'Ardèche).

Discussions : Aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : adoptée à l'unanimité.

Point 16 : Création d'un emploi permanent d'équipier du service « équipe verte »

Le Président informe les membres du comité syndical qu'un agent du service « équipe verte » a obtenu sa mutation vers le Conseil départemental du Gard, avec une prise d'effet au 1er septembre 2026. Afin d'assurer la continuité du service public et de maintenir la capacité opérationnelle du Syndicat, il est proposé de créer un emploi permanent d'équipier du service "équipe verte", à temps complet.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, aux grades suivants :

- adjoint technique ;
- adjoint technique principal de 2^e classe ;
- adjoint technique principal de 1^{re} classe.

Le Président précise que si aucun fonctionnaire ne se porte candidat ou si les candidatures reçues sont insuffisantes, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article L.332-8, 2° du Code général de la fonction publique, afin de garantir la continuité du service.

La rémunération sera fixée par référence à l'échelle indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions exercées, des qualifications requises et de l'expérience professionnelle du candidat retenu. Le tableau des effectifs devra être actualisé en conséquence.

Au regard de ces éléments, il est proposé au comité syndical :

- de créer un emploi permanent d'équipier du service "équipe verte" à temps complet, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- d'autoriser le recours à un agent contractuel en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire ;
- d'actualiser le tableau des effectifs en conséquence.

Discussions : Aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : adoptée à l'unanimité.

FINANCES

Point 17 : Régularisation d'un écart sur l'encours de la dette – Emprunt ARC21486

Le Président informe les membres du comité syndical que Madame la Responsable de la Paierie départementale du Gard a signalé un écart de 0,02 € concernant l'emprunt ARC21486 (référence interne 900709420011), initialement contracté en 2006 par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien auprès de la Caisse d'Épargne LR, pour un montant de 140 000 €, et repris par le Syndicat Mixte AB Cèze lors du transfert de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2019.

Au 25 janvier 2019, le capital restant dû indiqué par la banque était de 63 421,14 €, tandis que 63 421,16 € ont été enregistrés dans Hélios. Bien que très faible, cet écart se répercute sur l'encours de la dette des exercices suivants. Au 31 décembre 2025, l'encours prévisionnel s'élève à 1 217 780,14 €.

La Paierie indique que la régularisation devra être effectuée en 2026, via le compte 1068 (corrections sur exercices antérieurs), dans le cadre d'une opération d'ordre non budgétaire. Elle précise qu'elle ne pourra procéder à cette régularisation qu'après adoption d'une délibération du comité syndical l'y autorisant.

Au regard de ces éléments, il est demandé au comité syndical : • d'autoriser la Paierie à procéder à la régularisation de l'écart constaté ; • de valider l'inscription de l'écriture correspondante au compte 1068 afin de rétablir la concordance de l'encours de la dette.

Discussions : Aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : adoptée à l'unanimité.

ACTIONS

Point 18 : Rapport annuel d'activités 2025

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions applicables aux syndicats mixtes fermés et prévues à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Syndicat Mixte AB Cèze doit établir chaque année un rapport retraçant l'ensemble de son activité.

Il indique qu'avant le 30 septembre, ce rapport, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant, est transmis par le Président aux présidents de chacun des EPCI membres. Ce document doit ensuite être présenté en séance publique devant les conseils communautaires, au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

À l'issue de sa présentation en comité syndical, le rapport d'activité 2025 sera transmis aux présidents d'EPCI ainsi qu'aux délégués communautaires, pour information et présentation dans leurs assemblées respectives.

M. le Président invite le comité syndical à se prononcer sur le rapport d'activité 2025.

Discussions : Aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : adoptée à l'unanimité.

Point 19 : Demande de subvention - Etude d'élaboration du PTGE

Le Président rappelle que le PGRE 2018-2024 de la Cèze arrive à son terme et fait actuellement l'objet d'un bilan-évaluation. Conformément aux orientations nationales, un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) doit désormais être élaboré afin de définir un nouveau plan d'actions.

Il précise que le PTGE comprendra :

- un diagnostic actualisé de la ressource en eau,
- des objectifs de réduction des prélèvements,
- un plan d'actions élaboré en concertation avec les usagers.

Le PTGE intégrera également une analyse prospective des usages et du climat, dimension nouvelle par rapport au PGRE. Le Syndicat pourra s'appuyer sur les travaux existants, notamment la démarche *Eau & Climat 3.0* du Département du Gard, ainsi que sur la concertation menée en 2023-2024 avec les usagers du territoire.

Le Président indique que les données ayant servi à définir les volumes prélevables (2009-2013) devront être réactualisées par un prestataire, afin d'améliorer la connaissance des prélèvements, de vérifier la pertinence des débits objectifs d'étiage et d'identifier de nouvelles marges de manœuvre pour les économies d'eau.

Le coût prévisionnel de l'élaboration du PTGE est estimé à 80 000 € TTC. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montant	%
Région Occitanie	8 000 €	10 %
Agence de l'Eau	56 000 €	70 %
Sous-total	64 000 €	80 %
Fonds propres	16 000 €	20 %
Total	80 000 €	100 %

M. le Président demande au comité syndical l'autorisation de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers pour l'élaboration du PTGE.

Discussions : Aucune observation n'est formulée par les élus.

Décision : adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe les nouveaux élus des principales échéances à venir pour le Syndicat Mixte AB Cèze :

- Première réunion du bureau : 29 mai 2026
- Journée « Relais de l'Eau » – sensibilisation du grand public : 30 mai 2026 à Saint-Ambroix
- Participation d'ABCèze au Salon des Maires du Gard (Nîmes) : 4 juin 2026
- Découverte de la Cèze en canoë – rencontre conviviale entre élus : 19 juin 2026
- Inauguration des travaux sur les digues de Pont-Saint-Esprit, en présence du Préfet, du maire de Pont-Saint-Esprit, du Président de l'Agglomération du Gard Rhodanien et des partenaires : 7 juillet 2026 à 14 h 30
- Prochain comité syndical : fin juin ou septembre 2026 (date à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 h 15 en remerciant l'ensemble des élus.

Le Président,

B. TRICHOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Trichot', written in a cursive style.

Le Secrétaire de séance,

Le 3^{ème} Vice-président

M. BROUTTET Valentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Brouttet Valentin', written in a cursive style.